

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 30 JUIN 2020

FINANCES
N°II.3-IV/2020

NOMBRE

de conseillers en exercice : 29
de présents ou représentés : 28
de votants : 28

OBJET :
COMPTE DE GESTION

Nota, le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération
a été affichée à la porte de la Mairie
le 05/07/2020

Que la convocation du Conseil
Municipal a été faite le 23 JUIN 2020

Le Trente juin deux mille vingt à dix-huit heure, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANDRE DE LA ROCHE s'est assemblé, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire vingt-trois juin deux mille vingt.

Etaient présents:

Mesdames, Marianne AHKOUCH, Solange BARRAYA, Sonia BRUNO, Stéphanie CREMIEUX, Virginie DI BENEDETTO, Marilyn KALFA, Sylvine MENCIO, Christiane NAVARRE, Michèle PALLANCA, Chantal RICOUR-CAMLITI, Aude DELAJUDIE, Leïla DRISS.

- Messieurs Jean-Jacques CARLIN, Francesco BRUZZESE, Sébastien CARLETTO, Christian CIFFREO, Gérard FASANI, Robert GABURRI, Yves GUILLON, Serge NICOLAÏ, Pierre MUSSO, Franck PEIRANO, Denis SARETTA, Hervé TETRON-PELLETIER, Daniel VILLAR, Sébastien GAROFOLO, Daniel PHILIPPOT, Daniel APOSTOLO.

Etaient représentés :

-

EXCUSE(ES):

-

Etaient absents:

- Christiane SCOTTO

Monsieur CARLIN constate que le quorum est atteint, plus de la moitié des membres sont présents, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt-neuf, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Pierre MUSSO a été désigné pour remplir ces fonctions



LE MAIRE

J.J.CARLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210601142-20200630-II3IV2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2020

Affichage : 03/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation




Le compte de gestion établi par Madame le Receveur atteste de la conformité des comptes du receveur par rapport au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 26 voix pour et 2 contre

D'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019, par Madame le Receveur du syndicat et Trésorière de Levens

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer électroniquement

Fait à Saint-André, les jours et mois que susdits.

LE MAIRE

J.J. CARLIN

The signature block consists of the text 'LE MAIRE' in bold, a circular blue official stamp of the 'MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ DE LA ROCHE' with a central emblem, a handwritten signature in black ink, and the name 'J.J. CARLIN' printed in bold below the signature.